PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFECTURE DE PARIS
06 AVR. 2012
Bureau du contrôle de légalité
et du contentieux

Délibération n° 12/049
Conseil d'administration
Séance du 21 mars 2012

OBJET : Création du prix des masters du CNFPT.

Le conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale dûment convoqué, s'est réuni le 21 mars 2012 au siège de l'établissement, 80, rue de Reuilly – 75578 PARIS 12ème, sous la présidence de Monsieur François DELUGA.

Quorum : 17 Présents : 25
Représentants des collectivités territoriales :
Étaient présents :
MM. DELUGA – Mme DUFAY – MM. FERSTENBERT – FREMAUX – GAUTIER – GUEDON – Mmes HUON – TOURNEUX.

M. BEGORRE, suppléant, a remplacé M. COUDERC,
M. NEUGNOT, suppléant, a remplacé Mme SABBAN - ALLALI,

Excusés ayant donné pouvoir :
M. AUGIER a donné pouvoir à M. GUEDON,
M. BAÏETTO a donné pouvoir à M. DELUGA,
M. GOUTTEBEL a donné pouvoir à M. FERSTENBERT,

CNFPT
Publié au Recueil des actes administratifs
le 10 AVR. 2012

Représentants des organisations syndicales :
Mmes BOUQUET – DUSSOL – M. GAMBIER – Mme JOSSET-VILLANOVA – MM. KELLER – LALLEMAND – LENAY – LOISEAU – OGER – RICCIO – ROSEZ – SELITZKI.

M. AOUSTIN, suppléant, a remplacé M. JEANNINGROS,
M. DELFOSSE, suppléant, a remplacé M. KOTTELAT,
M. LAMARZELLE, suppléant, a remplacé M. MAZEAU,

Excusés ayant donné pouvoir :
Mme ORGANDE a donné pouvoir à Mme BOUQUET.

Adopté à l'unanimité

Assistaient également à la réunion : M. Vincent POTIER, directeur général du CNFPT, Mme Thérèse CASTELLA, agent comptable du CNFPT

OBJET : Création du prix des masters du CNFPT.

Le Conseil d'administration,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 11/099 du conseil d'administration en date du 22 juin 2011 fixant la *« mise en œuvre d'un prix du CNFPT de la meilleure thèse - Signature d'une convention avec le GRALE »,*

Considérant qu'il y a lieu de parfaire et compléter le dispositif de l'établissement dans son rapprochement avec le monde universitaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'organisation et l'attribution du prix des masters récompensant les meilleurs mémoires relatifs à la gestion territoriale au sens large du terme.

Article 2 : de valider la note méthodologique annexée à la présente délibération.

Article 3 : d'adopter le règlement pour concourir aux prix de masters également annexé à la présente délibération.

Article 3 : les crédits seront inscrits au budget des années concernées.

Le Président

François DELUGA